



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 JUIN 2019**

- PRÉSENTS** : Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Présidente  
M. A. CHARVET, Vice-Président  
M. R. PARTY, Secrétaire  
Mmes C. BAILLIF, M. CONRAD, B. DESPLAND et A. EPINEY  
MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN, P. MEYLAN, F. MERLON et  
B. SCHOPFER  
M. P. BOUVIER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
M. R. HUGON, Adjoint
- ABSENTE** : Mme A. BRUHIN

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 19h30.

**1. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DU GROUPE SCOLAIRE  
PAR L'ATELIER D'ARCHITECTURE FRANÇOIS BAUD ET THOMAS FRÜH S.A.**

En préambule, **M. Beuchat** rappelle que ce bâtiment datant des années '70 n'a jamais fait l'objet de rénovations lourdes. Sa structure est en béton, plus ou moins bonne, à l'exception toutefois de la carbonatation constatée au niveau de la piscine. Il s'agit donc principalement de l'assainir au niveau énergétique et d'effectuer quelques modifications pour le remettre aux normes de sécurité en vigueur.

L'Atelier d'architecture François Baud et Thomas Früh S.A. a été choisi suite au travail accompli sur l'immeuble communal (Bellegarde 18, 20 et 22), réalisé à notre entière satisfaction.

**M. Beuchat** passe la parole à M. Baud pour la présentation du projet.

Ce dernier explique en détails les modifications qui seront effectuées afin de réduire la consommation énergétique de ce bâtiment tout en respectant son architecture originale. Abritant entre autres la piscine et la salle de gym, cet assainissement pose certaines contraintes de réalisation et de temps.

L'enveloppe du bâtiment sera donc modifiée tout en respectant l'architecture globale, jugée intéressante. Différents matériaux sont visibles sur les façades (béton brut, bois) et il est souhaitable de conserver cet équilibre et ces proportions.

Les améliorations seront surtout faites depuis l'extérieur, avec un profilage soigneusement étudié afin de ne pas réduire la taille des classes existantes, limiter les effets de surchauffe et ne pas alourdir l'ensemble de l'architecture.

Une isolation du sol et des parois du patio intérieur permettra de l'améliorer et d'en faire soit un local utilisable pour des activités manuelles (entre saisons), soit une sorte de préau couvert supplémentaire. Il est proposé de le fermer uniquement sur sa partie centrale afin de préserver le gain de clarté en hiver tout en installant un grand store extérieur pour diminuer la prise de chaleur en été.

Il s'agira d'intervenir partout où l'enveloppe du bâtiment pose un problème, sans perdre de vue la finesse de la bâtisse. Ces travaux permettront de passer d'une classe énergétique G à B et d'avoir ainsi un bâtiment d'une bonne performance (Minergie).

Parmi les options envisagées, il y a également l'installation de panneaux photovoltaïques sur la partie sud-est du toit, puisqu'il est de toute façon nécessaire de le recouvrir. Ils dégageraient une puissance d'un peu plus de 35 Kwh. Les SIG, certes un peu réfractaires initialement, vont finalement rejoindre le mouvement de « communauté d'auto-consommateurs ».

L'opportunité d'installer un ascenseur au centre de la cage de l'escalier principal est évoquée. Cela permettrait d'une part d'accueillir les enfants à mobilité réduite et d'autre part, de faciliter les tâches du concierge. Même si cette idée est intervenue tardivement, la recherche d'une cabine adéquate et son intégration au projet ont pu être effectuées.

Ces deux dernières options peuvent évidemment être réalisées en tout temps mais il semble intéressant de les effectuer simultanément aux travaux généraux.

M. Baud révèle la synthèse des coûts (dans les grandes lignes et approximativement) :

Travaux préparatoires	CHF	168'000.--	
Devis général	CHF	3'187'000.--	
Aménagement extérieurs	CHF	14'000.--	(remise en état après les travaux)
Frais secondaires	CHF	123'000.--	

avec une précision de + ou - 10%

Sachant que les deux options évoquées précédemment s'élèvent environ à

Installation photovoltaïque	CHF	83'000.--
Ascenseur	CHF	65'000.--

Cela porterait le projet à un montant global d'approximativement CHF 3'700'000.--.

Sur ces travaux, il est possible d'obtenir des subventions, mais évidemment sujettes à modification, celles-ci ne sont que partiellement incluses dans le devis.

Lors du dépôt de la demande d'autorisation, un dossier complet sera rédigé pour l'adresser aux différents intervenants susceptibles de verser lesdites subventions.

Un des points importants de ce projet est la planification des travaux. En effet, comme il est impossible de fermer l'école pendant une année complète, le planning général du projet a été étudié de très près.

- Dépôt de la demande d'autorisation : juillet 2019
- Recherche d'un mandataire qui se chargera des appels d'offre « entreprises » et de la réalisation du bâtiment (soumis au marché public) : juillet / août / septembre 2019, il s'agit d'un appel d'offre restreint (sur invitation de la Commune). L'Atelier d'architecture restera en appui pour « assistance » et vérification afin que le projet ne dévie pas de sa ligne directrice.
- Début des appels d'offres : septembre 2019
- La partie exécution est prévue de février 2020 à décembre 2020 mais de façon « pointilliste » :  
***vacances scolaires de février*** : prise des mesures nécessaires à l'établissement des plans  
***vacances scolaires de Pâques*** : fouilles autour du bâtiment

**vacances scolaires d'été** : pose des installations de chantier et travaux techniques générant de fortes nuisances sonores.

Ce programme reste théorique mais il permet de cadrer les choses, notamment l'exigence pour les entreprises choisies d'avoir les équipes techniques suffisantes (et de les mettre à disposition) pour attaquer plusieurs fronts à la fois entre juillet et août.

**M. Beuchat** clôture cet exposé par la réponse des enseignants qui tous préfèrent des nuisances plus fortes mais sur une période courte, plutôt que des travaux s'étalant sur plusieurs années pour les éviter.

Il donne ensuite encore quelques précisions sur les chiffres mentionnés dans la délibération qui sera votée ultérieurement.

**M. Meylan** demande quel type d'isolation est prévu.

M. Baud répond que ce sera de la laine de roche et de la fibre de bois, car il faut que les murs continuent à « respirer » et à évacuer la vapeur d'eau.

**M. Merlon** s'inquiète des modifications de l'aspect extérieur.

M. Baud explique que l'aspect extérieur ne sera que très peu changé afin de conserver la personnalité de l'école, juste un béton fibré un ton plus clair qu'actuellement.

**M. Hugon** s'interroge sur l'économie d'énergie envisagée.

M. Baud indique que la consommation sera globalement divisée par 5.

**M. Beuchat** complète en signalant qu'à ce jour le chauffage à distance ne permet pas de raccordements supplémentaires. En économisant de l'énergie, il serait alors envisageable de pouvoir raccorder d'autres bâtiments communaux fonctionnant encore au mazout, notamment la Mairie et le Café de la Place.

**M. Cal Suarez** souligne que les marches de l'entrée du bâtiment rendront difficile l'accès à l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.

M. Baud précise que cette problématique a été évoquée et qu'une solution devra être trouvée (création d'une rampe ? accès depuis l'extérieur au niveau de la piscine ?).

**M. Hugon** demande s'il y aura des changements au niveau de la fonctionnalité de la piscine et de la salle de gymnastique.

M. Baud répond qu'il n'y en aura aucun, seul le dynamisme de la ventilation sera modifié afin notamment de limiter la corrosion dans les gaines de la piscine.

Plus aucune autre remarque n'étant soulevée, **Mme la Présidente** remercie M. Baud pour sa présentation.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### a) Sortie / repas du Conseil municipal

**Mme la Présidente** informe les Conseillers(ères) municipaux(ales) qu'un repas sera organisé le vendredi 4 octobre 2019. Elle leur demande de bien vouloir réserver cette date.

Un tour de table est organisé : 10 réponses positives sûres, 4 ne le sont pas encore (Mmes Epiney et Conrad, MM. Charvet et Schopfer), M. Hugon sera en vacances.

En outre, afin d'organiser au mieux la sortie de fin de législature, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de se positionner pour une sortie d'un ou deux jours en mars ou mai 2020.

Le mois de mars est plébiscité par 14 voix (contre 12 pour le mois de mai), 15 préfèrent 1 jour (9 seraient partants pour 2 jours).

### 3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

#### a) Fiduciaire

**M. Bouvier** mentionne la résiliation du mandat confié à Mme Schmutz. A l'instar d'autres communes de la Champagne, la Fiduciaire Chavaz a été choisie. La Commune a un interlocuteur privilégié mais s'agissant d'une structure plus importante, celui-ci est remplaçable en cas de maladie ou de vacances.

#### b) Audit

**M. Bouvier** confirme que le processus est toujours en cours et que des réunions sont programmées jusqu'à la fin de l'été. Il précise en outre que les évaluations du personnel se sont très bien déroulées à sa plus grande satisfaction.

#### c) Drone

**M. Bouvier** rappelle aux Conseillers(ères) municipaux(ales) que la Commune avait acquis un drone pour faire des photos lors des fêtes communales, notamment les Promotions et le 1<sup>er</sup> Août.

**M. Cal Suarez** complète en informant que le Règlement en vigueur est strict et régi par le bureau de l'aviation. Il stipule entre autres que le pilote doit être assuré pour environ CHF 5'000'000.--, qu'il ne doit pas voler au-delà de 120 m et qu'il faut impérativement flouter toutes les images de jardins privés. Par ailleurs, seul le survol de zones communales est permis sans autorisation particulière. En outre et pour des raisons de sécurité, il est interdit de survoler une zone où il y a un certain nombre personnes.

Compte tenu de ces informations, son utilisation est malheureusement très limitée. D'autant que l'appareil étant performant, il nécessite l'utilisation de logiciels spécialisés et d'un matériel informatique important pour traiter la photo.

**Mme la Présidente** l'a récupéré pensant pouvoir faire des photos pour le ChancyLien. Au vu de ce qui précède cela semble compromis.

**M. Bouvier** suggère d'attendre que le règlement s'assouplisse avec le temps.

#### d) Parcelles n° 3175, 3629 et 3631

**M. Bouvier** indique que l'Exécutif a rencontré la Direction de la Banque Raiffeisen ce jour. Il propose qu'une discussion se tienne entre l'Exécutif, la banque de la Commune et la nouvelle Fiduciaire pour établir un plan financier qui sera présenté dans un premier temps à la commission des finances puis à l'ensemble du Conseil municipal en septembre.

**M. Beuchat** précise que la Banque n'est pas pressée et laisse le temps à la Commune de prendre les informations nécessaires. Si le dossier devait toutefois trop traîner, la Banque sollicitera alors d'autres partenaires.

#### e) Promotions - vendredi 28 juin 2019

**M. Bouvier** signale qu'en son absence, la fête sera pilotée par Mme Noverraz et **M. Hugon**, qui prononcera le discours. **M. Bouvier** invite les Conseillers(ères) municipaux(ales) à participer activement au cortège.

#### f) 1<sup>er</sup> Août

**M. Bouvier** communique qu'il prononcera un discours conjointement avec **Mme Despland**. Il demande si un membre du Conseil municipal a un contact pour chanter le Cantique suisse.

**M. Bouvier** propose également que tous les membres du Conseil municipal les rejoignent sur scène pour chanter l'Hymne. Sa suggestion ne rencontre qu'un succès très mitigé !

**g) Festival Country Chancy - repas de soutien 11 juillet 2019**

**M. Bouvier** réitère son invitation à participer à la table réservée par la Commune (8 personnes).

**h) Travaux de la salle communale - véranda**

**M. Beuchat** transmet que l'isolation du sol de la véranda est achevée, à l'exception des profils et des finitions. A cause de la météo, la réalisation de la terrasse a pris un peu de retard mais l'essentiel sera juste terminé pour les Promotions.

**i) Ancien Presbytère**

**M. Beuchat** annonce que le changement de la clôture autour de l'ancien presbytère va débiter. Pour ce faire, il a malheureusement été nécessaire d'arracher certains arbres, ce qui a suscité une vive réaction des « Carrés Verts ». Il leur a donc été clairement répondu que la Commune n'avait pas pour vocation de saccager les espaces verts, bien au contraire compte tenu notamment des inscriptions faites au plan directeur communal (réhabilitation des structures bocagères, revalorisation des noyers ...).

**j) Fête du parascolaire**

**M. Hugon** rapporte que la fête du vendredi 7 juin a été un succès. Les enfants ont pu bénéficier de la mise en commun des productions des écoles d'Avully et d'Avusy. Un transport a été organisé pour les enfants de Chancy et la Commune souhaite réitérer l'an prochain.

**4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS****a) Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude, phase exécution, pour la création de deux nouvelles classes dans l'extension du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

**M. Beuchat** rappelle que le Conseil municipal avait accepté un crédit d'étude lors de sa séance du 12 mars dernier. La demande d'autorisation de construire va être prochainement déposée, elle a déjà été appréciée par la CMNS, le DIP et le corps enseignant, notamment pour avoir remédié au problème de ventilation des classes.

Le devis général concernant la construction est en préparation et sera soumis au Conseil municipal en septembre. Afin de pouvoir respecter le délai prévu pour l'ouverture de ces deux classes en septembre 2020, il est nécessaire d'avancer sur les plans d'exécution et pour ce faire d'accepter cette délibération « phase exécution ».

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 11 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette décision.

**b) Proposition relative à la rénovation et la mise aux normes du bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la résolution. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Suite à la présentation détaillée de M. Baud en début de séance, **M. Beuchat** précise que le chiffre mentionné dans la délibération n'inclut pas l'installation des panneaux photovoltaïques (CHF 83'000.--). En revanche, elle comprend le prix de l'ascenseur (CHF 65'000.--). Dès lors, la délibération initiale devra être amendée en fonction.

**M. Beuchat** suggère que les membres du Conseil municipal se positionnent, à titre indicatif, sur les différents points évoqués.

Le projet initial de base est plébiscité à l'unanimité, soit par 11 oui.

Le projet avec l'option ascenseur est accepté à l'unanimité, soit 11 oui.

Le projet avec l'option panneaux solaires est validé par 10 oui et 1 abstention.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le 1<sup>er</sup> amendement, soit l'ajout de la phrase dans les considérants « vu la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le pan de toit sud-est du bâtiment ».

L'amendement est accepté à l'unanimité soit par 11 oui.

Il est pris acte de cette décision.

**Mme la Présidente** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le 2<sup>ème</sup> amendement, soit la modification des phrases 2 et 7 en ajoutant le montant de CHF 83'000.-- TTC portant donc le total de la délibération à CHF 3'743'000.--.

Le deuxième amendement est accepté à l'unanimité par 10 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette décision.

Finalement, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur la délibération dans son entier.

La délibération est acceptée à l'unanimité soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

### **c) Proposition relative au changement des menuiseries extérieures du bâtiment de la salle communale, sis chemin de la Ruelle 7**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité soit par 11 oui.

**M. Beuchat** rappelle qu'il est prévu de changer toutes les fenêtres de la salle communale et que les coûts relatifs à ces travaux font partie du budget de fonctionnement 2019. Lors de la révision des comptes, il a été conseillé que plusieurs montants avoisinant CHF 100'000.-- soient inscrits en investissement afin de pouvoir les amortir dans le temps.

S'agissant d'un investissement, il est donc proposé d'inclure divers travaux périphériques en lien avec le changement de toutes les menuiseries extérieures (étage, sous-sol et rez), à savoir :

- l'isolation de la porte principale (sans en modifier son aspect);
- le remplacement des stores intérieurs afin non seulement d'être identiques mais également être bloqués automatiquement lorsque les fenêtres sont ouvertes en imposte;
- l'intervention d'un tailleur de pierre suite à l'enlèvement des stores extérieurs (trous à boucher);
- le changement d'une des portes-fenêtres de la véranda, à munir d'une poignée anti-panique afin d'être aux normes de sécurité et de respecter la voie de fuite en cas d'incendie.

Tous ces travaux seront effectués cet automne.

Aucune remarque n'étant formulée suite à toutes ces précisions, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

## 5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission des relations publiques et de la communication

**Mme la Présidente** passe la présidence au **Vice-Président**.

**Mme Dubelly Hatinguais** annonce que la prochaine édition du ChancyLien avance bien.

Elle demande aux Présidents des différentes commissions de bien vouloir communiquer sur leurs travaux respectifs avant le 31 juillet 2019.

Par ailleurs, elle souhaite que les membres du Conseil municipal promeuvent la nouvelle rubrique « courrier des lecteurs » auprès de leurs connaissances car celle-ci a un peu de mal à démarrer.

**Mme la Présidente** reprend la présidence.

### b) Commission de la circulation et sécurité routière

**M. Merlon** indique que l'idée « Taxito » a été longuement discutée, notamment en raison de son coût. En effet, la location du panneau s'élève à CHF 16'000.-- /an et l'achat à CHF 20'000.-- /an. Il propose de mettre ceci au budget 2020 en prenant le temps préalablement de s'informer auprès de Confignon sur le succès de l'utilisation de cette offre de co-voiturage. Un article sera également publié dans le ChancyLien pour informer les Chancynois.

Le parking sauvage, notamment au chemin de Champlong a également été évoqué. Le panneau près du cimetière doit être redressé voire changé. L'éventuel pose de piquet de bois le long du champ est envisagée afin que les gens cessent de « manger » le terrain cultivé, sans compter la gêne occasionnée lors du travail en tracteur de l'agriculteur.

**M. Merlon** ajoute encore qu'une réflexion au sujet du transit augmentant au sein du hameau a été engagée, notamment car il existe suffisamment de routes cantonales afin que celui-ci soit évité surtout aux heures de pointe.

L'Exécutif s'engage à se renseigner.

### c) Commission des finances

**M. Charvet** confirme qu'une séance sera planifiée fin juin sous réserve que tous les intervenants (Banque et Fiduciaire) soient disponibles.

### d) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

**M. Meylan** annonce que le parcours d'engins sportifs est maintenant installé au bord du terrain de foot.

Il indique également que le projet de chemin pédestre au bord du Rhône avance et sera bientôt mis à l'enquête. Pour 2020, il est prévu d'aménager le tronçon entre le Café du Virage et la station de mesure du Rhône.

La commission a engagé la réflexion sur l'utilisation du secteur du Longet. Quelques idées dont il faut étudier la faisabilité ont émergé.

**M. Merlon** signale que des parties de foot endiablées entre une vingtaine d'enfants 4 à 12 ans ont lieu sur le terrain. Il émet quelques craintes sur une éventuelle mauvaise rencontre avec les engins de fitness dans l'élan du jeu.

**M. Bouvier** propose de demander à M. Gunter de tracer le bord du terrain, ce qui psychologiquement pourrait quelque peu freiner les potentiels débordements.

**M. Merlon** suggère par ailleurs de combler la partie terreuse devant les buts par de l'herbe synthétique.

### e) Commission ad hoc presbytère

**M. Meylan** communique qu'après deux réunions, la commission a déjà pu définir des usages et la

répartition des étages entre les différentes activités associatives. Elle sera en mesure de présenter un projet concret en automne.

Les travaux à effectuer ont été étudié en commission restreinte. Ils resteront simples dans un premier temps de façon à permettre une évolution de l'aménagement en fonction des utilisateurs lorsqu'ils auront investi les lieux.

#### **f) Commission des affaires sociales, sports et loisirs**

**M. Cal Suarez** confirme qu'une séance se tiendra la semaine prochaine afin de finaliser le budget.

#### **g) Commission des bâtiments et travaux**

**M. Schopfer** indique que suite à la commission ad hoc pour le réaménagement de l'ancien presbytère, il a été décidé d'attendre la fin du bail conclu avec la Cigüe pour faire contrôler les installations de la cuisine ainsi que la toiture.

Des demandes d'offres seront faites en ce sens.

#### **h) Commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal**

Mme Despland communique qu'après trois séances, dont la première a notamment permis de cibler les principales questions, il est clair que, comme il se dit couramment, « le diable se cache dans les détails ». En effet, il s'avère qu'il ne s'agit pas d'un simple « balayage » d'un document poussiéreux, mais d'une refonte qui demande passablement de travail.

La commission avance avec la perspective d'avoir une première version corrigée pour la fin de l'été. Les questions de fond soulevées seront évidemment posées en temps utile.

#### ***Feu de joie du 1<sup>er</sup> Août***

**M. Beuchat** demande si un des Conseillers(ères) municipaux(ales) a une idée pour que le feu de joie ne laisse pas un terrain abîmé pendant le reste de l'année.

**M. Party** propose que la partie détériorée par le feu soit ré-engazonnée par bandes herbeuses en rouleau chaque année. Conseil et devis seront demandés afin de pouvoir inscrire la somme au budget le cas échéant.

#### ***Fontaine de Passeiry***

**M. Party** informe l'assemblée que les travaux commencés en janvier 2018 ne sont toujours pas terminés.

**M. Bouvier** explique que certains délais n'ont malheureusement pas pu être respectés à cause de problèmes de livraison du matériel.

**M. Party** précise que la réfection de la fontaine est maintenant terminée. Seule la partie bocagère reste à faire, avant que les mauvaises herbes et ronces n'envahissent le site.

**M. Bouvier** se renseignera à ce sujet.

#### ***Sondages et fouilles***

**M. Party** signale que suite aux sondages effectués par les graviéristes, des bouts de tuyau restent émergents de plus d'une dizaine de centimètres en surface. Lorsqu'il passe pour faire les bordures de chemins, le broyeur le « chope ».

Un courrier sera adressé à l'entreprise qui devra impérativement remettre le site sondé en état.

**Déjections canines**

**Mme Conrad** s'inquiète de la communication à ce sujet.

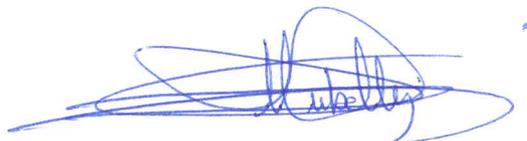
**M. Hugon** mentionne qu'une signalétique test et incitative sera posée sur un tronçon fréquemment mis à l'index, soit à l'entrée du village.

**Radar pédagogique**

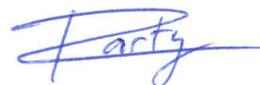
**Mme Baillif** demande qu'un radar pédagogique soit posé à la hauteur du 100 route de Bellegarde car malgré la limitation à 40km/h, les voitures accélèrent dès la sortie du virage.

**M. Bouvier** clôt la séance en remerciant les Conseillers(ères) municipaux(ales) pour leur engagement durant ce premier semestre 2019 et souhaite à toutes et tous un bel été ainsi que d'excellentes vacances.

**Mme la Présidente** lève la séance à 21h15.



La Présidente du Conseil municipal  
Chantal Dubelly Hatinguais



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Raphaël Party



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz